Déclaration de démarchage

(Document faisant office de récépissé après signature de la mairie)

Conformément à l'arrêté n° 24/2026 du 26 juin 2026, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de Niffer

Ce document est à retourner au secrétariat de la mairie ou par courriel (mairie.niffer@wanadoo.fr), accompagné des pièces justificatives demandées par l'arrêté (extrait du Kbis, pièce d'identité, carte professionnelle des agents chargés de la prospection),

Le présent document, faisant office de récépissé après signature, devra être retiré en mairie durant les heures d'ouverture du secrétariat).

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le bénéficiaire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les habitants.

Déclarant	
Dénomination sociale	
N° de SIREN	
Adresse	
Nom et prénom	
Date et lieu de naissance	
Téléphone portable	
Démarchage	
Objet du démarchage	Vente : Quête/collecte : Autre (à préciser) :
Période	Du au
Horaires	De à
Démarcheurs	
Nom et prénom	
Immatriculation du véhicule	
Nom et prénom	
Immatriculation du véhicule	
Nom et prénom	
Immatriculation du véhicule	
Observations :	

Date / Cachet signature entreprise	Date / Cachet et signature mairie